



www.chevrieres42.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 20 janvier à 20h, sous la présidence de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire.

Etaient présents : Norbert DUPEYRON, Louisa SAHUC, Bruno BASSON, Gaëlle THONNERIEUX, Sylvie BARCET, Christiane DUBOEUF, Stéphane MOULARD, Pierre FOURNEL, Maire-Joëlle PERRET, Catherine BRUEL, Christophe FONTANAY

Absents excusés : Hervé GAGNARD (pouvoir donné à Norbert DUPEYRON), Louis ROUSSET

Secrétaire de séance : Christophe FONTANAY

Le Procès-verbal du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1) Ordures ménagères

Suite à l'achat de 4 colonnes enterrées (1 pour les sacs noirs et 3 pour les sacs jaunes), il est proposé au Conseil la signature de deux conventions avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais :

- Une convention de mise à disposition de colonnes d'apport volontaire pour la collecte de déchets, indiquant que bien que propriété des communes qui les ont achetées, la CCMDL s'engage à assurer la maintenance et le fonctionnement de ces colonnes.
- Une convention de fonds de concours fixant à 1 800€ la participation de la CCMDL pour l'achat de chacune ces colonnes. La participation de la CCMDL s'élève donc à 7 200€ pour la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de ces deux conventions.

2) Cimetière

Il est rappelé au Conseil que la commune a engagé, il y a maintenant plus de 3 ans, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal de Chevrières conformément aux articles L.2223-17 et 18 ainsi qu'aux articles R. 2223-12 à 23 du Code général des collectivités territoriales.

Suite aux deux procès-verbaux de constat de l'état d'abandon des concessions, dressé sur site, les 24 novembre 2020 et 10 décembre 2024, le Conseil Municipal doit prononcer la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon figurant sur la liste dressée suite aux deux procès-verbaux.

3) Ressources humaines

Il est proposé au Conseil de valider le règlement de formation pour les collectivités de moins de 50 agents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement de formation tel que présenté.

4) Finances

Solidarité Mayotte

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour verser une subvention afin d'aider l'île de Mayotte qui a été gravement touchée par le cyclone Chido le 14 décembre 2024.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'un don d'un montant de 600 €.

5) Bâtiment

Logement boulangerie

Le logement attenant à la boulangerie étant libre depuis le mois d'août 2024, une personne souhaite louer à nouveau ce logement. Il est proposé au conseil de délibérer pour le renouvellement du bail pour cette location.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du bail pour le logement attenant à la boulangerie dans les mêmes conditions que le bail précédent, à partir du 1^{er} février 2025.

6) Voirie

Convention déneigement avec St Denis Sur Coise

Il est proposé au conseil la mise en place avec la commune de Saint-Denis pour que cette dernière assure le déneigement du chemin de Bancou et d'une partie de celui de Montagneux, pour le compte de Chevrières.

Les heures effectuées par la commune de Saint-Denis seront facturées à Chevrières.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat de déneigement avec la commune de St Denis sur Coise.

7) Divers

Il fait part au Conseil des informations suivantes :

- Une Rose un espoir samedi 25 avril 2025
- Réunion de préparation du budget 2025 fixée le jeudi 6 février 2025 à 17h00

Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 17 février 2025.

BUS ITINERANT France SERVICES

Le bus itinérant France Services sera sur la commune les :

Jeudi 27 février – Jeudi 27 mars

Le bus se trouvera sur la place de la **salle polyvalente le Pré 'O** et vous accueillera de **13h30 à 16h30**.

Ce service ne nécessite pas de prise de rendez-vous.

INFORMATIONS JOBS D'ETE

Pour 2025, la Mairie va reconduire l'embauche de deux jeunes pour les mois de juillet et août. Un jeune sera pris pour le mois de juillet et l'autre pour le mois d'août.

Pour postuler, si vous êtes intéressés, il faut :

- Être âgé de **18 ans au 1^{er} juillet 2025**
- Adresser **une lettre de motivation** et un **CV** à la Mairie **avant fin avril 2025**.

INFORMATION FAMILLES RURALES

RAPPEL :

Dates des inscriptions au centre de loisirs :

Vendredi 31 janvier de 16 h à 19 h

Samedi 1er février de 10 h à 12 h

À la salle Familles Rurales (nouvelle salle des fêtes)

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Lucas Thollet, directeur du centre de loisirs au 07.48.89.38.66

ou vous pouvez consulter le site internet www.famillesrurales.org/chevrieres



TRANSPORT SOCIAL DES MONTS DU LYONNAIS

Sous réserve de remplir certaines conditions (habiter sur le territoire, pas de véhicule, ressources très modestes, être âgé de 65 ans au moins ou adulte handicapé ou invalide ou allocataire du RSA Socle, ou en insertion professionnelle...), vous pouvez bénéficier d'un transport à 2.50€ qui vous permettra de vous déplacer sur le territoire de la CCMDL et dans les communes limitrophes pour faire vos courses, aller chez le médecin, au club, voir votre famille, ...

Pour savoir si vous remplissez les conditions d'éligibilité au Transport Social des Monts du Lyonnais n'hésitez pas à vous adresser, en priorité au Secrétariat de votre mairie ou au Service Mobilité de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais : 04.74.70.58.00.

Plus d'info sur : www.cc-montsdulyonnais.fr/transport-social-monts-du-lyonnais

INFORMATION MA COMMUNE MA SANTE



Permanence à Chevrières le mardi 25 février de 9h à 12h.

Prendre RDV auprès de la Maire.

Pour le RDV, se munir de :

- Carte Vitale
- Carte d'identité
- RIB
- Tableau de garanties complet
- Montant des cotisations

INFORMATION COMITE CULTURE ET LOISIRS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

COMITÉ CULTURE ET LOISIRS

VENDREDI 31 JANVIER
SALLE DU PRÉ'O

19H

- ✓ **Venez échanger avec nous !**
- ✓ Rapport d'activité
- ✓ Rapport financier
- ✓ Perspectives 2025
- ✓ Questions diverses
- ✓ **Rejoignez l'équipe**
- ✓ Verre de l'amitié à l'issue de l'AG !

CCL Chevrières
cclchevrieres@outlook.fr
06 07 95 00 32 ou 06 50 42 54 87

Réservation

Le Comité Culture et Loisirs met à la location 2 chapiteaux de 40m², 2 chapiteaux de 60m² et une remorque frigo. La réservation des chapiteaux et de la remorque frigo évolue. Il est à présent nécessaire de faire la demande sur le formulaire spécifique.

Sur demande par mail à
resa-ccl@outlook.fr

Document pdf
<https://drive.google.com/file/d/10uVW2W0r3V2F0jqqnBg7V2yzeWGbYlc5/view?usp=sharing>

| TARIF 2025 | Installation à Chevrières | Installation hors commune |
|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Chapiteau 40m ² | 50 € | 70 € |
| Chapiteau 60m ² | 70 € | 90 € |
| Remorque frigo | 45 € | 60 € |

CCL Chevrières
cclchevrieres@outlook.fr
06 07 95 00 32 ou 06 50 42 54 87

POLE JEUNES

Karaoke

Vendredi 14 Février
De 20h00 à 00h00 (environ)
À la salle des fêtes de Chevrières Le Pré'O

BUVELLE SANS ALCOOL

GRATUIT & OUVERT A TOUS

INFORMATION POLE JEUNES

INFORMATION RECENSEMENT

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

QUI ? Garçons et filles de nationalité française
OÙ ? À la mairie de ton domicile
QUAND ? Dès 16 ans
AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile
POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales



POINT D'APPORTS VOLONTAIRES : STOP AU DEPOTS SAUVAGES !

Il est rappelé que les points de collecte ordures ménagères ne peuvent en aucun cas contenir de gros déchets et être dégradés.

Trois déchèteries pour les habitants de Chevrières sont à disposition pour ce genre de produits :

- La déchetterie de Chazelles sur Lyon
- La déchetterie de St Martin en Haut
- La déchetterie de Montrottier

INFORMATION OGEC

Chers chevrotins,

Nous vous proposons une vente de charcuterie et de fromages pour soutenir notre école. L'occasion de prévoir une soirée raclette, ou de simplement se faire plaisir. N'hésitez plus, la gourmandise est le plus beau des défauts !

L'équipe de L'OGEC

| | Description | Portion | Prix/Portion |
|----------------------------|---|-----------------------|--------------|
| Fleur des Monts | Fromage affiné et fruité | 500g | 11,20 € |
| Terre des Monts | Tome douce et crémeuse | 500g | 9,80 € |
| Raclette des Monts | Raclette au lait cru fondante à souhait | 800g (4 personnes) | 15,80 € |
| L'Air des Monts | Fromage sucré à trous | 500g | 9,50 € |
| Assortiment de Charcuterie | Jambon blanc, jambon cru, bacon et coppa, salami, terrine | 4 personnes | 17 € |

Coupon à mettre dans la boîte aux lettres de l'OGEC avec le règlement par chèque (à l'ordre de l'OGEC) **avant le vendredi 7 février**

Commande à venir chercher à l'école **le vendredi 21 février entre 16h15 et 18h30**

Nom et Prénom :

Téléphone :

Fleur des Monts : x 11,20 € =

Terre des Monts : x 9,80 € =

Raclette des Monts : x 15,80 € =

L'Air des Monts : x 9,50 € =

Assortiment de charcuterie : x 17 € =

Total de la commande..... €